



## DECISION DU PRESIDENT

N° 2024-005

### 7.5.1 Demandes de subventions

#### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE DIVERS ORGANISMES POUR LA RÉHABILITATION DU BATIMENT LES OPALINES A SAILLANS POUR LA CREATION D'UN ALSH PERISCOLAIRE ET EXTENSION DE LA CAPACITE DE L'ALSH EXTRASCOLAIRE

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/DE054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

VU la décision n°2023-045 du Président du 18 août 2023, portant demande de subvention auprès de la caisse d'allocations familiales pour la création d'un ALSH Péri-scolaire et extension de la capacité de l'ALSH extrascolaire – Bâtiment les Opalines à Saillans ;

VU la décision n°2023-054 du Président du 25 octobre 2023, portant demande de subvention auprès du conseil départemental de la Drôme pour la création d'un ALSH Péri-scolaire et extension de la capacité de l'ALSH Extrascolaire – Bâtiment les Opalines à Saillans ;

CONSIDERANT les besoins en ALSH sur le territoire de la communauté de communes et, qu'à cette fin, la collectivité a acquis le bâtiment Les Opalines sur la commune de Saillans pour le réhabiliter et ainsi accroître la capacité d'accueil de l'ALSH extrascolaire et créer un ALSH péri-scolaire ;

CONSIDERANT les demandes de subvention déjà déposées, la modification du plan de financement et la nécessité de déposer d'autres demande de subvention auprès de divers organismes dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment les Opalines à Saillans pour la création d'un ALSH péri-scolaire et l'extension de la capacité de l'ALSH Extrascolaire ;

### DECIDE

**Article 1 :** de déposer dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment Les Opalines à Saillans pour la création d'un ALSH péri-scolaire et l'extension de la capacité de l'ALSH Extrascolaire une demande de subvention auprès :

- De la caisse d'allocation familiales
- Du département de la Drôme
- De la région Auvergne Rhône-Alpes

*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 accueil@cccps.fr www.cccps.fr

• AOSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD  
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS  
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS  
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE



et de signer tous les actes liés à cette demande de financement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Désignation	Montant TTC estimés	Montant HT estimés
<b>ALSH - 45 %</b>		
Acquisition immobilière	127 030 €	127 030 €
Maitrise d'œuvre - SPS -	27 571 €	22 976 €
SPS - CT	6 480 €	5 400 €
DIAG FAISA	6 908 €	5 756 €
Travaux raccordement	3 240 €	2 700 €
Forfait VRD	12 852 €	10 710 €
Travaux bâtiment	194 866 €	162 388 €
Travaux bâtiment rénovations énerg	159 939 €	133 282 €
Travaux extérieur	13 500 €	11 250 €
<b>Total</b>	<b>552 385 €</b>	<b>481 493 €</b>

RESSOURCES PRÉVISIONNELLES DE LA PRÉSENTE OPÉRATION - ALSH								
SECTION DU PROJET	Types de financements	Financeurs	Date d'obtention	Montant (€) HT subventionnable	Taux (%) du montant subventionnable	Montant (€) HT du financement	Taux (%) sur totalité des dépenses de l'opération ALSH	
Opération ALSH 45%	Financements publics	Département de la Drôme Subvention n°1 Ex CAQUATIQUE	Financement accordé 2018	127 030 €	20%	25 406 €	5%	
		Département de la Drôme Subvention n°2	Demande n°29948	354 463 €	20%	33 397 €	7%	
		CAR		356 400 €	24%	86 391 €	18%	
	Financement de la collectivité	CCCPS		481 493 €	8%	36 299 €	8%	
	<b>TOTAUX financements publics</b>					<b>89%</b>	<b>181 493 €</b>	<b>38%</b>
	Financements privés	CAF Fonds d'aide à l'investissement ACM	Financement accordé	533 026 €	56%	300 000 €	62%	
	<b>TOTAUX financements privés</b>					<b>56%</b>	<b>300 000 €</b>	<b>62%</b>
	<b>TOTAUX FINANCEMENTS</b>						<b>481 493 €</b>	<b>100%</b>

*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD  
 CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS  
 LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS  
 SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE



**Article 2 :** La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Fait à AOUSTE SUR SYE, le 30 JAN. 2024

Affichée le 30 JAN. 2024

Denis BENOIT  
Président



*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20240130-DC2024005-AU  
en date du 30/01/2024 ; REFERENCE ACTE : DC2024005